



Qu'on se le dise : le RREGOP n'est pas au bord de la faillite !

PLUSIEURS RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES CONNAISSENT PRÉSENTEMENT DES DIFFICULTÉS. CEPENDANT, UNE GRANDE CONFUSION RÈGNE SUR LA NOTION DE « DÉFICIT » DES RÉGIMES DE RETRAITE. DES GROUPES ET COMMENTATEURS DE DROITE (INSTITUT ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL, INSTITUT FRASER, ETC.) DE MÊME QUE PLUSIEURS MÉDIAS AJOUTENT À CETTE CONFUSION EN PARLANT DE « DETTE ». POUR BIEN COMPRENDRE CE QU'IL EN EST, IL NOUS SEMBLE ESSENTIEL DE CLARIFIER QUELQUES NOTIONS DE BASE.

1 – LE PASSIF D'UN RÉGIME DE RETRAITE

Le « passif brut » d'un régime de retraite représente la totalité de ses engagements envers l'ensemble des personnes participantes, cotisantes et retraitées (promesses de rente ou rentes acquises). Au RREGOP, cela inclut le « 2% de rente » correspondant à la 1^{re} année de cotisation d'une personne de 20 ans, qui lui sera peut-être versé seulement dans 40 ans, et ce, durant 30 ans voire plus. Le « passif brut » contient donc les rentes promises sur une période de **plusieurs décennies**.

Ce qui pourrait être qualifié de « déficit » d'un régime de retraite est en réalité son « passif net ». Il s'agit simplement de la différence entre les engagements et les actifs du régime. Ces actifs se trouvent dans ce que l'on appelle communément la « caisse de retraite », dans laquelle sont versées les cotisations des travailleuses et des travailleurs et de l'employeur.





2 – LES CAISSES DE RETRAITE

Contrairement à la majorité des régimes de retraite, il y a deux caisses distinctes au RREGOP : celle des personnes cotisantes et celle de l'employeur (gouvernement du Québec). Chacune de ces deux caisses assume 50% des rentes à payer à l'ensemble des personnes retraitées, actuelles et futures.

a) La caisse des personnes cotisantes au RREGOP

Il s'agit de la caisse constituée des cotisations prélevées sur les salaires et des rendements obtenus. Ce fonds est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec. Au 31 décembre 2011, cette caisse était capitalisée à environ 104,2%¹, c'est-à-dire qu'elle contenait environ 4,2% plus de fonds que requis pour payer sa part (50%) des rentes acquises par toutes les personnes participantes, actives ou retraitées.

b) La caisse du gouvernement

Il faut d'abord noter qu'entre 1973 (création du RREGOP) et 1993, le gouvernement ne mettait aucune somme dans une vraie caisse. Il se contentait de payer sa part (50%) des rentes payables chaque année. Cependant, depuis 1993, le gouvernement a constitué une vraie caisse appelée le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), dans laquelle il dépose chaque année des sommes dédiées à l'ensemble de ses régimes de retraite, dont le RREGOP. En 2012, le FARR contenait environ 58%² des fonds requis pour payer sa part (50%) des rentes acquises. Le gouvernement s'est par ailleurs engagé à atteindre un taux de capitalisation de 70% d'ici 2020.

UN DÉFICIT OU UNE DETTE ?

On entend souvent dire que le gouvernement du Québec aurait une « dette » de 78 milliards de dollars³ envers l'ensemble de ses régimes de retraite. Toutefois, tel qu'expliqué au point 1, il ne s'agit **pas d'une dette, mais bien d'un « passif brut »**, c'est-à-dire le montant représentant les engagements du gouvernement envers l'ensemble de son personnel, actuel et retraité. Pour le RREGOP en particulier, ce « passif brut » du gouvernement est d'environ 43,9 milliards⁴. Cependant, la caisse du gouvernement (appelée le FARR), contient déjà environ 25,5 milliards⁵. Ce n'est donc que l'écart entre le passif et ces sommes déjà en caisse qui reste à financer, soit environ 18,4 milliards⁶.

Contrairement à ce qu'on veut nous faire croire dans certains médias, ces 18,4 milliards ne sont pas une « dette » à rembourser demain matin ! Ce terme n'a d'ailleurs pas vraiment de sens en matière de régimes de retraite. Ce serait comme considérer le montant d'une hypothèque prise sur 25 ans comme devant être remboursé en un seul versement... Ce serait aussi absurde que d'inclure dans la dette actuelle la totalité des salaires du personnel de l'État qui seront versés entre 2013 et 2083 !

4 – EN CONCLUSION

La caisse des personnes cotisantes au RREGOP est **l'une des seules caisses de retraite à être pleinement capitalisée**. Au lieu d'être montré du doigt comme faisant subir un poids financier indu sur la population, **le personnel de l'État devrait être cité en exemple pour la saine gestion de sa caisse de retraite**.



Même si nous préférierions évidemment que la caisse du gouvernement soit elle aussi pleinement capitalisée, sa situation va en s'améliorant et non le contraire. Le **passif net** de l'ensemble des régimes de retraite du gouvernement du Québec représentait **21,8% du produit intérieur brut (PIB) en 1997-1998**, alors qu'il n'était plus que de **9% du PIB en 2011-2012**⁷. Autrement dit, le poids relatif des engagements du gouvernement envers ses régimes de retraite (passif net) par rapport à l'enrichissement collectif (PIB) **ne va pas en augmentant, mais bien en diminuant !** Est-ce cela qu'on appelle se diriger tout droit vers la faillite ?

¹ Mise à jour au 31 décembre 2011 de l'évaluation actuarielle du RREGOP.

² QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES (2011-2012). *États financiers consolidés du gouvernement du Québec*, p. 107.

³ *Ibid.*, p. 107.

⁴ *Ibid.*, p. 107.

⁵ *Ibid.*, p. 107.

⁶ *Ibid.*, p. 107.

⁷ QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES (2011-2012). *Plan budgétaire 2011-2012*, Section I, p. 15.